

## Délibération n° 2026-03-03

### Portant procédure de sélection et de désignation aux fonctions de directeur de l'INSA Rouen Normandie 2026-2031

#### Exposé des motifs

Le mandat de M. Boukhalfa expirant le 30 novembre 2026, il appartient d'organiser la procédure de nomination du directeur ou directrice de l'INSA Rouen Normandie pour la période 2026 - 2031. En l'absence de dispositions dans le code de l'éducation, et conformément aux dispositions des articles 231-1 et 231-2 du règlement intérieur de l'établissement, il revient au conseil d'administration de délibérer sur la procédure, constituée des éléments suivants :

- Le texte de l'annonce de vacance et ses supports de publicité ;
- La procédure détaillée, comprenant la composition de la commission d'instruction ;
- Les bases de critères d'étude des dossiers de candidature aux fonctions de directeur ;
- Le calendrier prévisionnel de la procédure.

Les documents ci-annexés portant procédure de sélection et de désignation aux fonctions de directeur de l'INSA Rouen Normandie pour la période 2026 - 2031 sont soumis à la validation du conseil d'administration.

#### Détail des votes

<b>Membres présents et représentés</b>	<b>27</b>
Ne participe pas au vote	<b>0</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>27</b>
Abstention	<b>0</b>
Contre	<b>0</b>
Pour	<b>27</b>

- La procédure de sélection et de désignation aux fonctions de directeur de l'INSA Rouen Normandie 2026-2031 est approuvée par le conseil d'administration.

Saint-Etienne du Rouvray,  
Le 12/03/2026

La présidente du conseil d'administration



Fabienne LACORRE

## Annexe 1 - Annonce de vacance des fonctions de directeur de l'INSA Rouen

**Support de publication :** Bulletin officiel de l'Enseignement supérieur et de la recherche (B.O. E.S.R.) ; site internet de l'INSA Rouen Normandie ; conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), France Université (anciennement CPU), conférence des grandes écoles (CGE), et agences de presse (AEF, News Tank).

**Date prévisionnelle de publication :** à compter de la parution au B.O.E.S.R. et au plus tard le 21/04/2026, la date limite de réception des candidatures étant fixée au 22/05/2026.

### Annonce :

Vacance de fonctions - Directeur ou directrice de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen Normandie)

« Les fonctions de directeur ou de directrice de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen sont déclarées vacantes au 30 novembre 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du code de l'éducation, le directeur ou la directrice est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'institut, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment :

- un curriculum vitae ;
- une notice des titres et travaux ;
- une déclaration d'intention ;

doivent parvenir jusqu'au vendredi 22 mai 2026 18h00 heure de Paris, à Madame la directrice générale des services de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 685 avenue de l'université, BP 08, 76801 Saint-Etienne du Rouvray Cedex. Ces éléments seront à communiquer obligatoirement par voie électronique à l'adresse [service-juridique@insa-rouen.fr](mailto:service-juridique@insa-rouen.fr), et pourront être doublés d'un envoi papier si le candidat ou la candidate le souhaite.

Dans ce même délai, les candidats ou candidates doivent adresser une copie de leur dossier au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle – Service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier– Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements – Département du dialogue stratégique contractuel (DEGSIP B1-1) exclusivement par courrier électronique à [contrat@enseignementsup.gouv.fr](mailto:contrat@enseignementsup.gouv.fr).

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue aux articles L122-2 et suivants du code général de la fonction publique. Cette déclaration sera demandée au candidat ou à la candidate retenue par le conseil d'administration.

Les candidats ou candidates peuvent obtenir toutes informations sur l'Institut, son environnement, les fonctions de directeur et la procédure de sélection :

- Sur le site [www.insa-rouen.fr](http://www.insa-rouen.fr), et notamment la page <https://www.insa-rouen.fr/insa-rouen-normandie/nomination-directeur> ;
- Par courriel adressé à [service-juridique@insa-rouen.fr](mailto:service-juridique@insa-rouen.fr) »

## Annexe 2 - Procédure détaillée

### I. Dossiers de candidature

La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 22 mai 2026 à 18h00 heure de Paris.

A réception des dossiers, le secrétariat de la direction générale des services adresse un accusé de réception de la candidature, signé par la directrice générale des services, sous forme de lettre recommandée avec demande d'accusé de réception (LRAR).

Les dossiers de candidature sont transmis aux membres du conseil d'administration le lundi 25 mai dans la journée, sous forme numérique.

Les dossiers sont présentés selon l'ordre alphabétique du nom de famille des candidats ou candidates.

Il est rappelé que les dossiers sont confidentiels, notamment en ce qu'ils comportent des données personnelles, et ne sont pas communicables en-dehors des membres du CA, de la directrice générale des services et des services chargés du suivi de la procédure, ainsi que du ministère de tutelle.

### II. Commission d'instruction

La commission sera constituée de membres du conseil d'administration, répartis comme suit :

- la présidente du conseil d'administration, présidente de la commission ;
- 2 représentant.e.s des personnalités extérieures ;
- 1 représentant.e des professeurs des universités ;
- 1 représentant.e des autres enseignants et enseignants-chercheurs ;
- 1 représentant.e des personnels BIATSS ;
- 1 représentant.e des usagers.

Chaque collègue du conseil d'administration sera invité à désigner en son sein le ou les membres de la commission d'instruction en étant issu, lors de la séance du 12/03/2026.

La directrice générale des services siège sans voix délibérative aux réunions de la commission, le service juridique en assure le secrétariat.

La commission d'instruction se tient le jeudi 04/06/2026. Elle analyse chaque candidature sur la base de la grille de critères prévue en annexe 3. Elle établit, si nécessaire, une short-list.

L'ensemble des analyses de candidatures dressé par la commission d'instruction est confidentiel, et n'est pas communicable en-dehors des membres du CA, de la directrice générale des services et des services chargés du suivi de la procédure, ainsi que du ministère de tutelle.

### III. Sélection des candidats retenus pour audition

Le CA du 18/06/2026 détermine la liste des candidats ou candidates retenues pour audition sur la base des analyses de candidatures de la commission d'instruction. L'ordre de passage des candidats/candidates pour les auditions est tiré au sort à la suite.

Le secrétariat de la direction générale des services adresse un courrier, signé par la présidente du CA, par LRAR, indiquant aux candidats/candidates s'ils ont été retenus ou non pour audition. Cette communication est doublée d'un envoi par courrier électronique. Le courrier adressé aux candidats retenus pour auditions rappelle les dates de ces dernières.

Les candidats/candidates retenus pour audition pourront demander à être mis en contact avec des personnels de l'établissement, par courriel à [service-juridique@insa-rouen.fr](mailto:service-juridique@insa-rouen.fr).

#### **IV. Déroulé des auditions**

Les auditions se déroulent selon l'ordre du tirage au sort opéré lors du CA du 18/06/2026.

Les auditions devant l'assemblée du conseil des études (CE) et du conseil scientifique (CS) réunis, devant l'assemblée des personnels, ainsi que devant les étudiants et leurs représentants. En fonction du nombre de candidatures retenues sur la short list, celles-ci, se déroulent les mercredi 16/09/2026 et jeudi 17/09/2026 ou seulement sur une de ces deux dates.

Les auditions devant le CA se déroulent le jeudi 08/10/2026.

Toutes les auditions sont individuelles et obligatoirement en présentiel.

Chaque candidat ou candidate dispose d'un quart d'heure afin de présenter son projet pour l'établissement, puis de trois quarts d'heure maximum d'échanges avec l'assistance concernée. Si un candidat dispose d'un support de présentation, il le transmet au plus tard le lundi 14/09/2026, 16h, à l'adresse [service-juridique@insa-rouen.fr](mailto:service-juridique@insa-rouen.fr).

#### **V. Vote du CA**

A la suite des auditions devant le CA du 08/10/2026, ce dernier se prononce par un vote uninominal majoritaire à bulletin secret.

Le candidat ou la candidate retenue est celui ou celle qui obtient la majorité absolue des voix exprimées (ne sont pas considérés comme exprimés les votes nuls ou blancs). Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au 1er tour, il est organisé autant de tour que nécessaire, en éliminant à chaque tour le candidat ayant obtenu le moins de voix (ou tous les candidats n'ayant obtenu aucune voix).

A la suite du vote du CA, le secrétariat de la direction générale des services adresse un courrier, signé par la présidente du CA, par LRAR, indiquant aux candidats le résultat du vote du conseil. La délibération est également transmise au rectorat, et au ministère, aux fins de nomination par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Conformément aux dispositions des articles R122-1 et suivants du code général de la fonction publique, le candidat ou la candidate retenue par le conseil d'administration transmettra une déclaration d'intérêts sur la base du modèle remis par l'établissement avec le courrier précité. Cette déclaration sera à transmettre à l'INSA Rouen Normandie et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche aux mêmes adresses que le dossier de candidature.

**Annexe 3 - Base de critères d'étude des dossiers de candidature  
aux fonctions de directeur – Dossier papier**

Catégories	Critères	Analyse
<b>Parcours Recherche et Développement</b>	Doctorat : intitulé/Equipe/Année	
	Rayonnement scientifique : publications /ouvrages...	
	Innovation : brevet, produits...	
	Responsabilités (centre, laboratoire, département, etc).	
	Encadrement : doctorants, contrats...	
<b>Parcours Ecole/Université</b>	Ecole(s)/responsabilité(s)	
	Expérience GRH / management	
	Expérience pédagogique	
<b>Parcours Entreprise</b>	Expérience(s) (GRH, management, etc).	
<b>Projet d'école</b>	Connaissance INSA Rouen Normandie	
	Connaissance Groupe INSA	
	Connaissance ESR (enjeux régionaux, nationaux et européens)	
	Projets, perspectives pour l'école	
	Ambitions pour l'école	
<b>Parcours International</b>	Langues	
	Relations internationales	
	Mobilités internationales	
<b>Divers / Autres</b>		
<b>Qualité du dossier</b>	Logique, cohérence	
	Clarté	

**Annexe 4 - Base de critères d'étude des dossiers de candidature  
aux fonctions de directeur – Exposé oral**

<b>Qualité de l'exposé</b>	Capacité à échanger (écouter, reformuler, argumenter)	
	Conviction	
	Autorité	
	Enthousiasme	
	Charisme	

## Annexe 5 - Calendrier prévisionnel de la procédure

Date	Phase
Conseil d'administration <b>Jeudi 12 mars 2026</b>	Validation globale de la procédure : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détermination des critères de candidature ;</li> <li>- Texte et format de l'annonce ;</li> <li>- Désignation d'une commission d'instruction des candidatures</li> </ul>
DGS / SJ <b>Vendredi 13 mars 2026</b>	Envoi à la DGESIP de la demande de publication au Bulletin officiel du MESRE
DGS / SJ MESRE <b>Mardi 21 avril 2026 au plus tard</b>	Publication : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bulletin officiel du MESRE ;</li> <li>- Supports de publication déterminés par le conseil d'administration (cf annexe 1) ;</li> <li>- Sur le site internet de l'INSA Rouen Normandie</li> </ul>
DGS / SJ MESRE <b>Vendredi 22 mai 2026</b>	Date limite de réception des candidatures Examen de la recevabilité réglementaire des candidatures
DGS / SJ <b>Lundi 25 mai 2026</b>	Envoi des dossiers de candidature aux membres de la commission issue du CA, pour instruction.  Envoi des dossiers de candidature aux autres membres du CA
Commission d'instruction <b>Jeudi 4 juin 2026</b>	Réunion de la commission : proposition d'une short-list
Conseil d'administration <b>Jeudi 18 juin 2026</b>	Sélection des candidatures (short-list sur avis commission sélection) Tirage au sort de l'ordre d'audition devant les instances
DGS / SJ <b>A la suite du CA</b>	Information des candidats admis
Instances <b>Mercredi 16 et/ou Jeudi 17 septembre 2026</b>	Audition individuelle des candidats par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- CE + CS réunis ;</li> <li>- Assemblée des personnels ;</li> <li>- Etudiants et leurs représentants</li> </ul>
Conseil d'administration extraordinaire <b>Jeudi 8 octobre 2026</b>	Audition des candidats par le CA Vote sur la proposition de la directrice ou du directeur
DGS / SJ <b>A la suite du CA</b>	Envoi au MESRE de la délibération du conseil d'administration pour nomination par le ministre
<b>1<sup>er</sup> décembre 2026</b>	Début du mandat de directeur

*NB : Dans le cas où l'annonce ne serait pas diffusée au 21/04/2026, alors la commission d'instruction sera décalée au 02/07/2026 et le CA de sélection des candidatures sera décalé au 09/07/2026.*